

# MARCHE POUR LA DEPOSE/ENLEVEMENT, FABRICATION, POSE DE PANNEAUX D'ANIMATION TOURISTIQUE POUR LE PARC NATIONAL DES CEVENNES

## Règlement de consultation

Marché à procédure adaptée (MAPA)  
N°2018/PNC/MAPA/10-bis

**Date et heure limites de remise des offres : le 30 juillet 2018 à 17h30**

## 1. NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Etablissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC)  
6 bis, place du palais  
48400 FLORAC TROIS RIVIERES

Responsable du marché : Madame la directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes

## 2. OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché porte sur la dépose/enlèvement, fabrication, pose de panneaux d'animation touristique pour le parc national des Cévennes.

## 3. TYPE DE CONSULTATION

Ce marché public est passé selon la procédure adaptée en application des articles 4 et 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics. Toutes les précisions sont données par la suite quant aux modalités de la consultation.

### 3.1 - Lots – Tranches

Sans objet.

### 3.2 - Variantes - Options

Sans objet.

## 4. PUBLICATION

Site Internet de l'établissement Public du Parc national des Cévennes.  
Site profil d'acheteur (plate-forme des achats de l'Etat).

## 5. DUREE DU MARCHÉ

La durée du marché est fixée à 6 mois à compter de sa date de notification.

## 6. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

**Les prix sont fermes et définitifs. Les prestations seront réglées par application des prix de l'annexe financière de l'acte d'engagement.**

Le règlement des dépenses adressées à l'EP PNC se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

## 7. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.



Parc national des Cévennes

## 8. LE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

### 8.1. - Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

-  le présent règlement de consultation (RC) ;
-  la lettre de candidature (DC1) ;
-  la déclaration du candidat (DC2) ;
-  les cahiers des clauses administratives et techniques.

Le CCAG applicable aux marchés publics de Travaux (arrêté du 8 septembre 2009) s'applique au présent marché.

Ces pièces prévaudront sur toutes autres pièces (contrat etc.) prévues et utilisées par le prestataire.

### 8.2. - Retrait du dossier de consultation

Retrait sur la plateforme de dématérialisation : Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site Internet <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le retrait du document sous forme électronique n'oblige pas le candidat à déposer électroniquement son offre.

Retrait auprès du Parc national des Cévennes : Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site Internet <http://www.cevennes-parcnational.fr>

### 8.3 – Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 9. MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES

### 9.1 - Condition d'envoi et date limite de réception des offres

Les offres devront être transmises au secrétariat général du Parc national des Cévennes, 6 bis place du Palais, 48400 Florac Trois Rivières :

- soit par courrier postal recommandé avec accusé de réception ;
- soit déposées contre récépissé ;
- soit déposées électroniquement sur le site des marchés publics de l'Etat.

Les offres devront être déposées dans une enveloppe cachetée portant, dans le coin supérieur gauche, la mention : **2018/PNC/MAPA/10-bis, marché pour la dépose/enlèvement, fabrication, pose de panneaux d'animation touristique pour le Parc national des Cévennes.**

La date limite de réception des offres est fixée le **30 juillet 2018 avant 17h30.**



Parc national des Cévennes

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré ou qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés non ouverts à leur auteur.

## 9.2. - Contenu des offres

### La candidature comprend obligatoirement :

- la lettre de candidature (DC1) dûment complétée;
- la déclaration du candidat (DC2) dûment complétée et les documents justificatifs demandés ;
- une attestation, signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée ;
- une attestation d'assurance garantissant sa responsabilité à l'égard de tiers et de l'EP PNC en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations ou les modalités de leur exécution ;
- une plaquette ou présentation synthétique de l'entreprise, et moyens humains et matériels (peut être inclus dans le mémoire technique) ;
- un RIB ou RIP.

### L'offre comprend obligatoirement :

- l'acte d'engagement (ATTRI1) et son annexe financière (détail descriptif estimatif et/ou bordereau des prix) dûment complétés et signés ;
- l'acte d'engagement (ATTRI1) et son annexe financière (détail descriptif et estimatif et/ou bordereau des prix, le cas échéant), dûment complétés et signés ;
- la lettre de candidature (DC1) dûment complétée ;
- la déclaration du candidat (DC2) dûment complétée et les documents justificatifs demandés ;
- les autres pièces du marché datées et signées ;
- une attestation, signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée ;
- une attestation d'assurance garantissant sa responsabilité à l'égard de tiers et de l'EP PNC en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations ou les modalités de leur exécution ;
- une plaquette ou présentation synthétique de l'entreprise, de ses moyens humains et matériels, certifications ;
- un RIB ou RIP ;
- un mémoire technique détaillant et produisant :
  - ✚ une liste de références du candidat et de ses éventuels sous-traitants pour des missions semblables,
  - ✚ la politique de développement durable et d'éco responsabilité de l'entreprise,
  - ✚ les moyens humains et matériels affectés à la mission,
  - ✚ la composition et l'organisation de l'équipe et le CV du chef de projet référent,
  - ✚ une description de la méthodologie et du déroulé proposés au regard des objectifs poursuivis détaillés dans le cahier des clauses techniques particulières, des certifications aux normes NF, des matériaux utilisés dans la fabrication des panneaux (garantie des couleurs...), les délais et conditions de garantie, les conditions de recyclage des panneaux déposés,
  - ✚ toutes observations qu'il peut émettre sur le cahier des charges et les éventuelles difficultés rencontrées,

## 9.3. - Langue de rédaction des propositions

Les propositions et notices diverses doivent être rédigées en langue française.

## 9.4. - Unité monétaire

Le candidat est informé que le pouvoir adjudicateur souhaite conclure le marché en euros.



Parc national des Cévennes

## 10. ADMISSION DES CANDIDATURES

Le jugement des candidatures sera effectué sur la base des garanties professionnelles, techniques (moyens...) et financières des entreprises. Entrera en ligne de compte la présentation du dossier de candidature qui doit faire ressortir des informations claires, simples et dénuées de toute ambiguïté.

## 11. JUGEMENT DES OFFRES

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

| Libellé                                      | %  |
|----------------------------------------------|----|
| 1- Prix des prestations                      | 45 |
| 2- Qualité des prestations                   | 45 |
| 3- Approche environnementale de l'entreprise | 10 |

Les offres financières seront comparées sur la base du détail descriptif estimatif fourni. Le calcul de la note s'effectuera selon la formule suivante (hors offre jugée anormalement basse) :

Note sur 10 =  $10 \times (\text{prix de l'offre la plus basse} / \text{prix de l'offre examinée})$

La valeur technique de l'offre est jugée sur la base des pièces de l'offre, fournies par le candidat, et en particulier. La note maximum pour ce critère sera de 10.

- références sur des projets similaires : 3/10 ;
- méthodologie proposée, organisation et mise en œuvre (effectifs, nombre d'heures, moyens techniques), garantie : 7/10.

La prise en compte du développement durable est jugée sur la base des pièces de l'offre, fournies par le candidat. La note maximum pour ce critère sera de 10.

Le calcul de la note finale s'effectuera donc de la manière suivante :

Note finale = note critère n°1 x 45% + note critère n°2 x 45% + note critère n°3 x 10%.

L'EP PNC se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servis à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

L'EP PNC se donne la possibilité de négocier les propositions avec un nombre limité de candidats seulement.

L'offre retenue est l'offre qui a obtenu la meilleure note, appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération.

A l'issue de la période d'examen et de comparaison des offres, le pouvoir adjudicateur adresse une lettre aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats de l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, dans le délai de **10 jours** imparti par la personne responsable du marché.

Conformément aux articles 48 et 49 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, les renseignements erronés ou inexacts portés sur les documents produits par le candidat pourront entraîner la résiliation du marché.

## 12. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché ou les prestations techniques, les candidats peuvent s'adresser :

Pour les renseignements d'ordre administratif :

- Mme Céline BILLAULT, secrétaire générale, [celine.billault@cevennes-parcnational.fr](mailto:celine.billault@cevennes-parcnational.fr)
- Correspondante administrative :  
Catherine BERNARDI  
Tél. : 04 66 49 53 38  
Courriel : [catherine.bernardi@cevennes-parcnational.fr](mailto:catherine.bernardi@cevennes-parcnational.fr)

Pour les renseignements d'ordre technique :

- correspondante technique  
Mme Nathalie THOMAS  
☎ : 04.66.49.53.39      📠 : 04.66.49.53.02  
💻 : [nathalie.thomas@cevennes-parcnational.fr](mailto:nathalie.thomas@cevennes-parcnational.fr)



Parc national des Cévennes